



OFFICE M2R NOTAIRES & ASSOCIÉS

PIECES A FOURNIR
POUR LA REDACTION D'UN AVANT-CONTRAT DE VENTE

Documents personnels à fournir :

- Copie recto verso de votre carte d'identité
- Votre situation matrimoniale, votre profession et votre adresse (si différente du bien vendu)
- Statuts et extraits K-bis si le vendeur est une société
- Un RIB signé au verso pour le versement de votre prix de vente

Vous vendez une maison :

- Diagnostics immobiliers
- Copie intégrale de votre titre de propriété (acte d'achat, donation, échange...)
- Dernier avis de taxes foncières
- Désignation précise si travaux effectués après l'acquisition du bien.
- Si le bien a moins de 10 ans ou que des travaux de moins de 10 ans ont été réalisés :
 - . Fournir permis de construire ou déclaration préalable de travaux, déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux et le certificat de conformité éventuel.
 - . Copie de l'assurance dommages-ouvrage ou assurance décennale.
- Si le bien est loué ou était précédemment loué :
 - . Copie du bail/caution/état des lieux
 - . Copie du congé

En lotissement :

- Copie du règlement de lotissement
- Copie du cahier des charges

Existence d'une Association Syndicale :

- Copie des statuts
- Coordonnées et nom du Président
- Dernier appel de cotisation.

Assainissement individuel :

- Copie du contrôle

Présence d'une piscine :

- Copie du certificat de conformité du dispositif de sécurité

Vous vendez un appartement (ou une maison soumise au régime de la copropriété) :

- Diagnostics immobiliers
- Copie intégrale de votre titre de propriété (acte d'achat, donation, échange...)
- Dernier avis de taxes foncières
- Nom et coordonnées du syndic
- Procès-verbaux des 3 dernières assemblées générales.
- Deux derniers appels de charges
- Copie de l'Etat Descriptif de Division et/ou Règlement de Copropriété et de ses modificatifs.
- Désignation précise si travaux effectués après l'acquisition du bien.
- Si le bien a moins de 10 ans ou que des travaux de moins de 10 ans ont été réalisés :
 - . Fournir permis de construire ou déclaration préalable de travaux, déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux et le certificat de conformité éventuel.

- . Copie de l'assurance dommages-ouvrage ou assurance décennale.
- . Copie de l'autorisation de l'assemblée générale des copropriétaires
- Si le bien est loué ou était précédemment loué :
 - . Copie du bail/caution/état des lieux
 - . Copie du congé

Vous vendez un terrain :

- Diagnostics immobiliers selon s'il y a présence de bâtiments ou non
- Etude de sol G1 si zone argileuse
- Copie intégrale de votre titre de propriété (acte d'achat, donation, échange...)
- Dernier avis de taxes foncières
- Si le bien est loué ou était précédemment loué :
 - . Copie du fermage
 - . Copie du congé